

CABINET DERCOURT

*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Des Commissaires aux Comptes de Paris*

*32 Avenue Jean Jaurès
91560 CROSNE*

ASSOCIATION PROFESSION SPORT LOISIRS FRANCILIEN

32 rue Delizy

93500 PANTIN

=====

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS**

LE 31 DECEMBRE 2025

=====

PSL FRANCILIEN

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Mesdames,
Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association PROFESSION SPORT LOISIRS FRANCILIEN relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration de l'association.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2. *Changements de méthode* » de l'annexe. Elle décrit les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, relatif à la modernisation des états financiers.

Cette première application a notamment conduit à des adaptations de présentation et, le cas échéant, à des reclassements des informations comparatives afin de se conformer aux nouveaux modèles d'états financiers, tels qu'exposés dans l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Crosne, le 23 juin 2026
Le Commissaire aux Comptes



Denis CHAILLOU

COMPTES ANNUELS



PROFESSION SPORT ET LOISIRS FRANCILIEN
32 rue Délizy - Hall 2
93500 PANTIN

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

SOMMAIRE

Etats financiers	3
Bilan comptable	4
Bilan comptable	5
Compte de résultat	7
Compte de résultat	8
Annexe	10
Annexe au bilan	11
Présentation de l'association	12
Principes comptables et méthodes d'évaluation	13
Immobilisations et amortissements	17
Provisions inscrites au bilan	18
Etat des échéances des créances et dettes	19
Charges et produits constatés d'avance	20
Charges à payer	21
Produits et avoirs à recevoir	22
Variation des fonds propres associatifs	23

ETATS FINANCIERS

Bilan comptable

BILAN COMPTABLE

Actif				
Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	441	441		
Fonds commercial				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	16 685	15 480	1 205	1 503
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	109		109	
Prêts	1 900		1 900	1 000
Autres immobilisations financières	171	171		
Total I	19 306	16 092	3 214	2 503
Stocks et en-cours				
Stock et en-cours				
Créances				
Créances reçues par legs ou donations				
Créances clients., usagers et comptes rattachés	518 867	15 183	503 684	526 828
Autres créances	81 885		81 885	77 795
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	650 230		650 230	646 684
Charges constatées d'avances	3 490		3 490	2 376
Total II	1 254 472	15 183	1 239 289	1 253 683
Frais d'émission des emprunts III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion (actif) V				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 273 778	31 275	1 242 503	1 256 186
Rubriques	Montant brut		Montant net N	
Engagements reçus				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organismes stat. compétents ;				
Autorisés par l'organisme de tutelle ;				
Dons en nature restant à vendre.				

**CERTIFIE REGULIER
ET SINCERE**

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise statutaires		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	931 480	918 128
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	(34 683)	13 353
Situation nette (sous total)	896 797	931 480
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	896 797	931 480
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés		
Total II		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	29 364	25 143
Total III	29 364	25 143
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 200	18 242
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	163 676	140 930
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	108 001	103 277
Instruments financiers à termes		
Produits constatés d'avance	35 464	36 720
Total IV	316 342	299 169
Ecart de conversion (passif) (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 242 503	1 255 792

CERTIFIÉ RÉGULIER
ET SINCÈRE

Compte de résultat

COMPTES DE RÉSULTAT

Produits

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Cotisations	22 700	22 950
Ventes de biens et services		
Vente de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	665 055	692 646
dont parrainages		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	122 993	148 960
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, et provisions	1 878	15 974
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	1 379	
Total (I)	814 005	880 530
Participations		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 820	14 159
Reprises sur provisions, et dépréciations		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total (II)	3 820	14 159
Total (III)		55
Total des produits (I+II+III)	817 826	894 744
Solde débiteur = Déficit	34 683	
Total général	852 509	894 744

CERTIFIÉ RÉGULIER
ET SINCÈRE

Charges

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Achats de marchandises	352	447
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	106 730	117 544
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	34 323	32 098
Salaires	495 131	519 373
Cotisations sociales	182 152	193 873
Dotations aux amortissements et aux dépréciations, transfert de charges	1 098	816
Dotations aux provisions	19 404	6 240
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	13 318	10 755
Total (I)	852 509	881 145
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		(3)
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total (II)		(3)
Charges exceptionnels (III)		250
Participation salariés aux résultats (IV)		
Impôts sur les bénéfices (V)		
Total des charges (I+II+III)	852 509	881 392
Solde créditeur = Excédent		13 353
Total général	852 509	894 744

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	41 350	44 350
Bénévolat		
MONTANT TOTAL DES RESSOURCES	41 350	44 350
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	41 350	44 350
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
MONTANT TOTAL DES EMPLOIS	41 350	44 350

CERTIFIE REGULIER
ET SINCERE

ANNEXE

ANNEXE AU BILAN

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **1 242 503 euros**
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **817 826 euros**
 - un total charges de **852 509 euros**
 - et dégage un résultat de **(34 683) euros**.

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12 mois**.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 27 mai 2026.

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association Profession Sport et Loisirs Francilien (PSL Francilien) a pour objet de **promouvoir l'emploi et la qualification** dans les secteurs du sport, de l'animation et des loisirs et de **soutenir la vie associative locale**.

A ce titre, PSL Francilien se situe parmi les acteurs de l'**Économie sociale et solidaire (ESS)** qui concourent, aux côtés de l'État, des collectivités territoriales et de l'ensemble des partenaires de l'emploi et des acteurs locaux, à la lutte contre le chômage et au développement économique local.

Les services PSL se regroupent autour de 5 mots clés : **la simplification, le conseil, le partage, la formation et le recrutement**.

Notre action est tournée **vers une expérience positive de l'emploi**.

Profession Sport et Loisirs accompagne les associations employeuses à la fonction employeur en prenant en charge **la gestion sociale des emplois** (déclaration sociale, bulletin de salaire, etc.).

Profession Sport et Loisirs apporte **des informations, conseils et des ressources** aux dirigeants associatifs (droit du travail, conventionnel, réglementation sur l'encadrement des activités, vie associative) pour leur permettre de développer leurs activités sereinement.

Profession Sport et Loisirs Francilien **forme les acteurs associatifs** et mène des actions autour de **l'insertion professionnelle par et dans le sport** auprès de publics éloignés de l'emploi.

Profession Sport et Loisirs propose **une aide au sourcing et au recrutement**, à travers le jobboard *lesportrecrute.fr*, LA plateforme n° 1 de recrutement dans les métiers du sport, des loisirs et de l'animation, qui permet de mettre en relation employeurs et candidats.

Les enjeux de la stratégie Ensemble vers 2030 :

1) Repositionner PSL comme un acteur incontournable au service de l'intérêt général et du développement des territoires en Ile-de-Francilien :

- Stabiliser nos fondamentaux.
- Accélérer sur de nouveaux axes de développement.

2) Redonner sens, cohérence, lisibilité et efficacité à l'action de PSL :

- Rendre visible la valeur produite par PSL.
- Renforcer notre attractivité.

Pour atteindre ces enjeux d'ici 2030, les axes stratégiques suivants ont été retenus :

- AXE 1 — Développement territorial

Objectif 1.1 – Renforcer la présence de PSL sur tous les territoires couverts

Objectif 1.2 – Améliorer la notoriété & l'attractivité

- AXE 2 — Développement de nouvelles activités

Objectif 2.1 – Proposer une offre de formation socio-sport.

Objectif 2.2 – Investir le champ de l'insertion professionnelle par et dans le sport.

- AXE 3 — Organisation collective

Objectif 3.1 – Améliorer l'attractivité, la fidélisation et l'engagement des parties prenantes.

Objectif 3.2 – Formaliser un cadre d'action partagé.

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1. Principes généraux

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 242 503€.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 817 826 € et un total de charges de 852 509 €, dégageant ainsi un résultat de (34 683) €.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence et de sincérité des comptes.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2015-06, par le règlement ANC n°2016-07 et par le règlement ANC n°2022-06, ainsi que du règlement n°2018-06 de l'ANC homologué par arrêté ministériel du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC du n°2023-03, selon les principes suivants :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règlements ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

La première application des règlements ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 et ANC n°2022-06 constitue un changement de réglementation et donc d'un changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

2. Changement de méthode

Les comptes annuels ont été établis en prenant en compte la réforme du plan comptable général prévue par les règlements ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 et n°2022-06 homologués par arrêté ministériel du 26 décembre 2023.

Il s'agit de la première application de ce règlement qui constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

À ce titre, le règlement ANC 2022-06 supprime la technique du transfert de charges ainsi que l'ensemble des comptes 79 sont supprimés dans le but de clarifier la nature des opérations comptables. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- soit reclassées en production vendue, si elles correspondent à de la refacturation, sauf si elles concernent des diminutions de charges ;
- soit comptabilisées en subvention d'exploitation pour celles qui représentent des aides à l'emploi ;
- soit imputées en diminution des charges concernées.

Ainsi, lorsqu'elles concernent des charges de personnel, comme par exemple le remboursement de frais de formation par l'OPCO ou les indemnités de sécurité sociale ou de prévoyance, le compte 79 est remplacé par le compte 649 « remboursements de charges de personnel » qu'il convient de créditer. Lorsqu'elles concernent des aides à l'embauche, notamment celles versées par l'ASP (Agence de services et de paiement), il convient d'utiliser le compte 74 qui est remplacé à partir des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2025 par le compte 741 « Subventions d'exploitation ».

3. Principales méthodes utilisées

a) Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation du bien :

Règles d'amortissement	Durées	Types d'amortissement
Matériels de bureau	2 à 3 ans	Linéaire
Matériels informatiques	2 à 3 ans	Linéaire

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

b) Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

c) Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

d) Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant comptabilisé relatif aux honoraires du commissaire aux comptes concerne uniquement la mission de certification des comptes. Il s'établit à 4 200 euros toutes taxes comprises.

e) Engagement de retraite

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière (IFC).

À la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière s'élève à 29 364 euros.

Elle est inscrite au bilan sous forme de provision, avec les caractéristiques suivantes :

- Montant total de la provision comptabilisée à la date de clôture : 29 364 euros.
- Mouvement de la provision au cours de l'exercice : 4 221 euros.

Elle ne fait pas l'objet d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Continuité de l'exploitation.
- Année de calcul : 2025.
- Taux d'actualisation : 3.5%.
- Méthode de calcul : ANC 2021.
- Convention collective : Sport.
- Initiative du départ : le départ intervient à l'initiative du salarié.
- Table de mortalité : INSEE 2022-2024 - données prov.

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle) :
 - o 64 ans pour la catégorie du personnel cadre.
 - o 64 ans pour la catégorie du personnel non cadre.
- Progression de salaires :
 - o 3,5% constant jusqu'à 45 ans, 1% au-delà pour la catégorie du personnel cadre.
 - o 2,25% constant pour la catégorie du personnel non cadre.
- Taux de rotation :
 - o Faible pour la catégorie du personnel cadre.
 - o Moyen pour la catégorie du personnel non cadre.
- Taux de charges sociales patronales :
 - o 50% pour la catégorie du personnel cadre.
 - o 45% pour la catégorie du personnel non cadre.

f) Comptabilisation des cotisations

Les cotisations en produits sont comptabilisées à la date de l'appel de cotisation, soit au 31 mars pour les adhérents déjà membres de l'association à cette date, soit à la date d'adhésion du nouvel adhérent si elle a lieu en cours d'année.

L'adhésion en cours d'année ne donne pas droit à une diminution du montant de la cotisation.

g) Détail des concours publics et subventions comptabilisés au titre de l'exercice

Il s'agit uniquement de subventions d'exploitation :

	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	VARIATION
ANS	27 386,56	48 997,00	- 21 610,44
CONSEIL DEPARTEMENTAL 93	20 000,00	20 000,00	00,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77	- 8 000,00	00,00	- 8 000,00
DRAJES IDF - DISPOSITIF 2HSC	00,00	700,00	- 700,00
DRIETS IDF - BOP 103	41 250,00	50 000,00	- 8 750,00
DRAJES IDF - BOP 163 AJDSR	2 000,00	5 156,00	- 3 156,00
DRAJES IDF - BOP 163 FDVA	22 000,00	4 000,00	18 000,00
DRAJES IDF - POSTE FONJEP	7 107,00	7 107,00	00,00
ASP - AIDE A L'APPRENTISSAGE	11 249,92	13 000,00	- 1 750,08
TOTAUX	122 993,48	148 960,00	- 25 966,62

h) Contributions volontaires en nature

La valorisation des contributions volontaires en nature concerne uniquement l'occupation temporaire des locaux de notre centre de gestion situé à Paris 18. Dans le cadre de cette occupation temporaire, aucun loyer ne nous est appliqué par l'association de gestion de l'espace.

Seules les charges locatives liées à leur utilisation ont donc été comptabilisées en charges.

Il est rappelé que la valorisation des contributions volontaires en nature n'interfère en rien sur le résultat de l'exercice mais permet de rendre compte de l'activité réelle de l'association et de constater l'avantage accordé à l'association.

La base de calcul est la suivante :

Valorisation de 75m² de bureaux à hauteur de 450 € HT-HC/m²/an dans Paris 18 (moyenne donnée par deux sites spécialisés : <https://www.bureauxlocaux.com/prix-marche/bureaux/paris-18> et <https://www.leaseo.fr/infos-marche/75018/>), soit 33 750 €.

+ 6 750 € de TVA (notre association ne récupère pas la TVA).

+ 850 € de taxes (moyenne des taxes des locaux professionnels également situés à Paris 18).

Soit un montant 41 350 € enregistré dans le tableau intitulé « évaluation des contributions volontaires en nature » en pied de compte de résultat.

En l'absence d'outil d'évaluation des contributions volontaires en nature fiable, le temps des bénévoles de l'association n'est pas valorisé comptablement. À titre d'information, il est fait mention des contributions significatives et quantifiables mais non valorisables :

- Les membres du Conseil d'administration se sont réunis 4 fois en 2025.
- Le président gère et suit les affaires courantes lors d'une réunion bimensuelle avec la direction de l'association.
- Le secrétaire général organise des rencontres, met en relation les salariés permanents de l'association avec des partenaires institutionnels et organise des temps conviviaux avec les salariés permanents de l'association 1 à 2 fois par an.
- Le trésorier suit et contrôle la comptabilité de l'association.

i) Information sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est précisé qu'aucun cadre dirigeant de l'association (élu du Conseil d'administration) tel que défini à l'article L.3111-2 du code du travail ne perçoit de rémunération ou d'avantage en nature.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	16 983	1 300	1 598	16 685
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	16 983	1 300	1 598	16 685
Participations				
Autres titres immobilisés	106	3		109
Prêts et autres immobilisations financières	1 171	2 200	1 300	2 071
Total des immobilisations financières	1 277	2 203	1 300	2 180
TOTAL	18 259	3 503	2 898	18 865

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat de bureau et informatique, mobilier	15 980	816	1 316	15 480
Emballages récupérables et divers				
Total des amortissements sur immobilisations corporelles	15 980	816	1 316	15 480
TOTAL	15 980	816	1 316	15 480

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pertes sur contrats				
Provisions pour pensions et obligations similaires	25 143	4 221		29 364
Provisions pour restructurations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour remise en état				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	25 143	4 221		29 364

Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières	171			171
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	1 878	15 183	1 878	15 183
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	2 048	15 183	1 878	15 354
TOTAL GÉNÉRAL	27 191	19 404	1 878	44 718

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DETTES

État des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 900	1 900	
Autres immobilisations financières	171	171	
Total de l'actif immobilisé	2 071	2 071	
Clients douteux ou litigieux	15 183	15 183	
Autres créances clients	518 867	518 867	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	791	791	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	193	193	
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés	25 637	25 637	
Etat – Divers	55 264	55 264	
Groupes et associés			
Débiteurs divers	81 885	81 885	
Total de l'actif circulant	697 820	697 820	
Charges constatées d'avance	3 490	3 490	
TOTAL	703 380	703 380	

État des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	9 200	9 200		
Personnel et comptes rattachés	79 755	79 755		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	75 558	75 558		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	8 364	8 364		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	108 001	108 001		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	35 464	35 464		
TOTAL	316 342	316 342		

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Rubriques	Charges	Produits
MACIF 1T2026	383	
DROPBOX 1T2026	173	
COTISATION CRESS IDF 2026	167	
REVUE FIDUCIAIRE 2026	150	
TERRITORIAL ABONNEMENT ASSO MODE EMPLOI 2026	58	
MAIF MULTIRISQUE 2026	481	
LOGICIEL CAPCUT 2026 3/12E	19	
RF PAYE 2026 11/12E	309	
MY FYDES ABONNEMENT ESPACE IFC 2026 5/12E	187	
AIDE EXCEPTIONNELLE APPRENTISSAGE 2026		6 667
SUBVENTION SARH 2026 5/12E		14 583
POSTE FONJEP COANIMATION GUID'ASSO 77 2026/2027		14 214
TOTAL	5 866	35 464

CHARGES À PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 941
Dettes fiscales et sociales	117 685
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	123 626

PRODUITS ET AVOIRS À RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
- Créances rattachées à des participations	
- Autres immobilisations financières	
Créances	
- Créances clients et comptes rattachés	265 968
- Autres créances	
<i>dont avoirs à recevoir</i>	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	265 968

VARIATION DES FONDS PROPRES ASSOCIATIFS

Rubriques	Montant début exercice	Affectation du résultat	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	918 128	13 353			931 480
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	13 353	(13 353)		(34 683)	(34 683)
Situation nette	931 480			(34 683)	896 797
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	931 480			(34 683)	896 797